

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 juin 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	votants
15	14	14

L'an deux mil vingt-six et le vingt-deux juin à 19 h 30,
le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de
Monsieur CHANUT Emmanuel, Maire

Date de la convocation
18 juin 2026
Date de publication

Etaient présents : M. CHANUT Emmanuel, Mme MOUTURAT Marie-
Hélène, M. VIGNOL Stéphane, Mme DESBARRES Armelle, Mme
DILON Catherine, Mme SEMENCE Françoise, M. CHAPILLON Eric,
Mme SOUPIROT Isabelle, M. MADELÉNAT Pascal, M. ÉDERLÉ
Philippe, M. CUNAUT Jean-Baptiste, M. LÉCOLLE Richard, Mme
VERZEAUX Mélanie, M. PANTALÉON Romain.

Absente : Mme ADAM Brigitte

Secrétaire de séance : M. Philippe ÉDERLÉ

☆☆☆

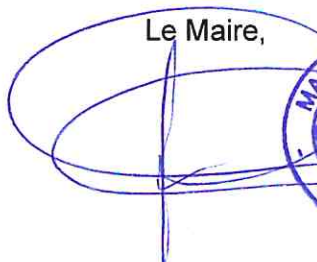
CM-2026/25 - REGLEMENT SERVICES PÉRISCOLAIRES

Madame MOUTURAT, Adjointe aux affaires scolaires, présente le projet de règlement intérieur des services périscolaires, il s'agit de fusionner les règlements des services de restauration et de garderie puisque la plupart des articles sont communs aux deux versions et également d'apporter des précisions concernant la procédure en cas de non-paiement des factures par les familles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- **APPROUVE** le règlement intérieur des services périscolaires annexé à la présente.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,

E. CHANUT

Le secrétaire de séance,


P.ÉDERLÉ